



**Certificat d'examen de type**  
**n° 01.00.582.005.1 du 12 septembre 2001**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/72/B011778-D5-1**

**Compteur d'énergie thermique SAPPEL  
type CETAS II  
classe I**

-----

Le présent certificat prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 76-1327 du 10 décembre 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteur d'énergie thermique.

**FABRICANT :**

HYDROMETER – Welsersstraße 13, 91522 Ansbach – Allemagne.

**DEMANDEUR :**

SAPPEL S.A. – 67 rue, du Rhône, 68300 Saint Louis - France.

**OBJET :**

Le présent certificat complète les décisions d'approbation de modèle n° 93.00.582.003.1 du 30 juillet 1993 (1), n° 94.00.582.001.1 du 9 mai 1994 (2), n° 95.00.582.001.1 du 20 janvier 1995 (3), n° 96.00.582.003.1 du 6 mai 1996 (4) et n° 00.00.582.001.1 du 5 janvier 2000 relatives aux compteurs d'énergie thermique CETAS et CETAS II.

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques du compteur d'énergie thermique SAPPEL CETAS II faisant l'objet du présent certificat sont les suivantes :

Diamètre nominal DN (mm)	15
Débit maximum Q <sub>max</sub> (m <sup>3</sup> /h)	0,6
Débit de transition Q <sub>t</sub> (l/h)	36
Débit minimum Q <sub>min</sub> (l/h)	6
Température maxi mesureur (°C)	90
Puissance maxi (kW)	62,1
Puissance mini (kW)	2,1

Les autres caractéristiques fixées par les décisions d'approbation précitées sont inchangées.

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

Les capteurs hydrauliques et les ensembles calculateurs-sondes de températures doivent respecter les erreurs maximales tolérées (EMT) fixés par les décisions précitées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La marque d'examen de type figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celle fixée par les décisions précitées.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 30 juillet 2003.

Le Directeur Général

Marc MORTUREUX

- (1) Revue de métrologie, juillet 1993, page 998,
- (2) Revue de métrologie, mai 1994, page 430,
- (3) Revue de métrologie, janvier 1995, page 98,
- (4) Revue de métrologie, mai 1996, page 219.